

CAHIER DES CHARGES

**Constructys Bretagne - OPCO de la Construction
pour la mise en œuvre d'une POE COLLECTIVE.**

Découverte des métiers et formation en Plomberie et Electricité

Appel à consultation émis le 17/01/2020 par :

Constructys Bretagne

Contact : Lucie GODEY

06 27 47 49 64

lucie.godey@constructys.fr

Préambule

Le présent appel d'offres s'inscrit dans le cadre du positionnement de Constructyts OPCO de la Construction sur l'appel à projet de Pôle Emploi dédié à la Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) Collective.

Dans le cadre de ce dispositif, Constructyts OPCO de la Construction est tenu de mettre en concurrence les organismes de formation afin de s'assurer que les prestataires auxquels il a recours sont sélectionnés sur la base de critères objectifs et transparents et que l'offre de formation achetée est qualitative et compétitive sur le plan financier.

I. Eléments de cadrage de la POE collective

Création de la POE collective et volonté des partenaires sociaux

Les partenaires sociaux ont convenu, dès la signature de l'accord national interprofessionnel du 7 janvier 2009 de renforcer les politiques en faveur de la qualification et de la requalification des demandeurs d'emploi pour lesquels une action de formation s'avérait nécessaire afin de favoriser leur retour à l'emploi.

Cet engagement a été concrétisé par la création de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) dans l'Accord National Interprofessionnel du 5 octobre 2009. Ce dispositif a vocation à favoriser la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi par la formation. La POE peut être mise en œuvre sur le plan individuel ou sur le plan collectif lorsqu'elle répond à des besoins identifiés par la branche professionnelle.

S'en est suivi la retranscription de ce dispositif sur le plan législatif à travers la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie et la loi du 28 juillet 2011 dite loi CHERPION.

Vocation de la POE collective et financement

La POE collective a vocation à permettre à plusieurs demandeurs d'emploi de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche ou, à défaut, par un conseil d'administration d'un organisme collecteur paritaire agréé (article L.6326-3 du code du travail).

La POE collective est ouverte aux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, indemnisés ou non. Pendant la durée de la formation, le demandeur d'emploi a la qualité de stagiaire de la formation professionnelle.

La POE collective est financée par l'OPCO qui bénéficie du concours financier de Pôle Emploi.

Les administrateurs de Constructyts souhaitent s'assurer que les fonds mobilisés au profit des demandeurs d'emploi servent bien l'objectif initial de retour à l'emploi au sein d'une entreprise du BTP. Par conséquent, **chaque Constructyts régional mobilisant du budget sur des POEC veillera tout particulièrement au taux d'insertion dans l'emploi des POEC engagées sur leur territoire.**

II. Axes stratégiques de Constructyts – OPCO de la Construction

Le parcours de formation peut être composé de plusieurs modules pour une durée maximale de 400 heures en présentiel.

Les formations doivent s'inscrire dans les 3 priorités définies par le CA de Constructyts pour 2020 :

- Les formations aux métiers techniques BTP en tension du gros œuvre et du second œuvre, y compris les fonctions d'encadrement ;
- Les parcours de formation découverte des métiers du BTP avec un objectif de poursuite en contrat alternance ;
- Les formations concourant aux grands enjeux du secteur tels que :
 - Transition numérique
 - Transition énergétique
 - Déconstruction propre
 - Grands travaux d'infrastructure

Par ailleurs, devront être intégrés autant que possible :

- Des formations obligatoires et recommandées afin d'alléger le poids de la sécurité dans la formation des salariés nouvellement embauchés
- Une évaluation voire certification CLEA en particulier pour les jeunes découvreurs des métiers du BTP
- Une période d'immersion en entreprise afin de favoriser l'employabilité des stagiaires formés

Cette liste peut être complétée en fonction des besoins constatés sur un territoire, après avis des CPNE conjointes du BTP.

III. Cadrage du projet régional

Le présent projet s'inscrit dans le cadre d'une réflexion menée conjointement par, Pôle Emploi, Constructyts Bretagne et le GEIQ BTP de Rennes, visant à insérer professionnellement dans le BTP un public issus des QPV du bassin rennais (Quartier Prioritaire Ville).

Il est attendu de l'organisme sélectionné suite à cet appel à consultation, en plus de l'action décrite ci-après, d'intégrer dans sa proposition les éléments suivants :

- Concernant la sélection des candidats :
 - L'organisation de réunions d'information en collaboration avec Pôle Emploi Constructyts Bretagne, le GEIQ de Rennes, le CCAS de Rennes et We Ker
 - Les profils recherchés sont des demandeurs d'emplois, inscrits à Pôle Emploi issus de QPV, avec une formation préalable niveau de 3 (ex. niveau V).
- Concernant l'accompagnement :
 - L'individualisation de l'accompagnement,
 - L'échange avec les acteurs de l'insertion (prescripteurs et GEIQ) sur les problématiques périphériques des candidats en dehors des seules réunions de bilan de l'action,
 - La proposition et la mise en place d'entretiens individuels sur demande unilatérale du stagiaire hors des bilans,
- Concernant les prestations annexes l'organisme est invité à préciser s'il est en capacité de proposer de :
 - loger le candidat sur site si besoin est,
 - proposer une pension complète ou demi-pension durant la formation,
 - Fournir les EPI à chaque stagiaire pour la période de formation (préciser la liste des EPI fournis)

- proposer un paiement différé des prestations annexes (pension, repas ...) dans l'attente de la mise en place des allocations proposées par Pôle Emploi lors de la POEC.

IV. Prestation recherchée

Nature de la formation

- Parcours de 400 heures intégrant :
 1. **Découverte de trois métiers :**
Formation et mise en situation par des ateliers encadrés sur les métiers suivants :
 - Plomberie**
 - Electricité intérieur**
 - Electricité extérieur (aéro souterrain)**Comprenant également de la formation dédiée à la sécurité/prévention en lien avec les métiers visés
 2. **Evaluation et remise à niveau des savoirs de base (autour de 30%)**
Renforcement des savoirs de base en lien avec les métiers visés
 3. **Période de stage de 2 à 3 semaines**
 4. **Bilan individuel et collectif de la formation**
- **Compétences professionnelles attendues :**
A l'issue de cette formation, le bénéficiaire sera capable de :
 - Démontrer son savoir être dans le secteur du BTP ;
 - Postuler à un contrat de professionnalisation dans l'un des trois métiers visés ;
- **Objectifs de la formation :**
La présente formation s'inscrit dans le cadre des besoins en recrutement des entreprises du BTP identifiés par la branche visant à recruter des ouvriers dans les métiers visés.

Elle s'inscrit également dans une logique d'employabilité durable dans la Branche en incitant les candidats à poursuivre leur parcours professionnel par le biais d'un contrat de professionnalisation mis en place par le GEIQ de Rennes.

Organisation de la formation

- Durée de formation et/ou parcours : **400 heures y compris période de stage ;**
- Période début de la formation : mi mars 2020 ;
- Nombre de stagiaires : 10 à 15 stagiaires ;
- Lieu de la formation : Rennes ou première couronne accessible en transport en commun ;
- Méthode pédagogique attendue : présentiel ;
- Modalité de suivi en cours de formation, en fin de formation et à 3 mois après le terme.

V. Qualités du prestataire

Il sera demandé aux répondants de préciser en plus de la présentation de leur vision de l'action :

- Raison sociale
- SIRET
- Effectif de la structure
- Moyens humains mobilisés pour la formation

- Références des intervenants
- Secteurs d'intervention et/ou domaines d'activité
- Numéro DataDock
- Modalités d'hébergement de et restauration des stagiaires : coût à la charge des stagiaires

VI. Prix de la prestation

Le prestataire précisera le coût horaire H.T. de la formation ainsi que le montant total TTC.

Constructys - OPCO de la Construction prendra en charge les coûts pédagogiques (face-à-face pédagogique exclusivement) de la formation (en délégation de paiement) selon un coût horaire maximum de 15 €/h HT.

Pôle Emploi apportera son concours au financement des frais annexes et pour la rémunération du demandeur d'emploi durant la formation.

Le prestataire s'engage à transmettre à Constructys - OPCO de la Construction les justificatifs de nature à attester de la réalité des actions de formation (feuilles d'émargement notamment).

VII. Procédure de sélection du prestataire

Les réponses au présent appel d'offre sont à retourner à Lucie GODEY, par mail, au plus tard le 07/02/2020.

Les organismes de formations ont la possibilité de proposer une réponse groupée.

Constructys Bretagne - OPCO de la Construction rendra compte des résultats de la sélection des prestataires le 14/02/2020 à partir des critères suivants :

- Bonne appréhension du besoin exprimé ;
- Respect du cahier des charges ;
- Clarté de la proposition qui devra être concentrée sur la prestation demandée et se limiter à 10 pages ;
- Rapport qualité/prix ;
- Référence du prestataire dans la mise en œuvre d'actions collectives ;
- Expérience du/des formateurs ;
- Capacité à intégrer des publics fragilisés ;
- Capacité d'hébergement / restauration des stagiaires, ou indication d'une offre de restauration à prix raisonnable à proximité.